



APPEL D'OFFRES (ADO)

MODIFICATION #2

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Agence Parcs Canada - Registre central
Opérations des approvisionnements
111, rue Water Est
Cornwall, Ontario, K6H 6S2
No. de l'invitation 5P201-19-0092/A**

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux Appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-jointe, au(x) prix indiqué(s).

Commentaries :

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :

Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada - Registre central
Opérations des approvisionnements
111, rue Water Est
Cornwall, Ontario, K6H 6S2**

Title-Sujet Lac Red Pine - Travaux de dragage dans le cadre de la construction d'un barrage		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-19-0092/A		Date: 29 août 2019
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-19- 00885924		Client Ref. No. - No. de réf du client. 1366.04
Solicitation Closes (YY-MM-DD):		
at - à 2:00 PM	on - le 2019-09-04	Time Zone - Fuseau horaire: EDT - HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: Adresser toute demande de renseignements à : Sheldon Lalonde (sheldon.lalonde@canada.ca)		
Telephone No. - No de téléphone (613) 938-5948		Fax No. - No de FAX: (877) 558-2349
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: <p style="text-align: center;">See Herein - Voir aux présentes</p>		
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<hr/> Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
<hr/> Address - Adresse		
<hr/> Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
<hr/> Titale - Titre		
Telephone No. - N° de téléphone: _____		
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____		
<hr/> Signature		<hr/> Date

MODIFICATION #2

29 août 2019

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION :

Questions et réponses

1. Q : Les travaux en milieu aquatique doivent être achevés au plus tard le 30 septembre 2019, ce qui est irréaliste, car la mobilisation et l'installation de l'aire de rassemblement prendront jusqu'à trois (3) semaines après l'attribution du contrat. Est-ce que Parcs Canada pourrait envisager de commencer les travaux le 31 mai 2020, lorsque la fenêtre pour les travaux en milieu aquatique s'ouvrira de nouveau ?

R : Parcs Canada ne repoussera pas jusqu'en 2020 le début des travaux de dragage du présent contrat. Si la mobilisation ne peut pas être accélérée pour respecter la date d'achèvement indiquée, ne pas présenter de soumission. La date d'achèvement du 30 septembre 2019 est imposée par les directives du ministère des Richesses naturelles et des Forêts concernant les périodes de travaux dans les cours d'eau. Le début de la fraie varie selon les endroits et la température de l'eau. Si cette dernière demeure au-dessus des valeurs propices à la fraie, une prolongation pourrait être accordée quotidiennement. Il n'y a aucune garantie qu'une prolongation sera accordée après le 30 septembre 2019.

2. Q : Pouvez-vous fournir les élévations actuelles de l'eau ?

R : Les élévations de l'eau du lac Red Pine enregistrées correspondent à la mesure de l'eau à partir du seuil du barrage du lac Red Pine. Le seuil du barrage se trouve à une élévation de 370,32 (dans le même système que celui utilisé pour fournir la bathymétrie du chenal).

Les élévations de l'eau sont enregistrées numériquement par un transducteur dans la fosse en aval du barrage du lac Kennisis (adjacent à la rampe de mise à l'eau où s'est tenue la réunion obligatoire sur le site). Les élévations de l'eau au musoir du barrage du lac Red Pine ne sont disponibles que par échelle limnimétrique. Lors de la réunion obligatoire du 26 août 2019, les niveaux d'eau étaient de 0,75 m dans la rivière Kennisis et de 0,67 m au barrage du lac Red Pine. Ces mesures équivalent à des élévations de 371,07 et de 370,99 respectivement. L'historique des niveaux d'eau dans la fosse en aval du barrage du lac Kennisis est fourni en réponse à une autre question.

3. Q : En supposant que l'élévation de l'eau est de 371 m et que la profondeur de dragage est de 370,1, est-ce que cela sera assez profond étant donné que les chalands chargés calent jusqu'à 1,4 m et que leurs remorqueurs calent à 1,3 m ?

R : L'entrepreneur doit prendre les mesures nécessaires pour exécuter les travaux de dragage à l'élévation précisée dans les dessins selon la profondeur de l'eau du lac. Les travaux de dragage supplémentaires découlant des méthodes employées par l'entrepreneur ne seront pas rémunérés.

4. Q : La logistique du dragage nécessitera de décharger le matériel à l'aire de rassemblement, mais on a mentionné que le matériel est requis au barrage. Est-ce qu'un prix unitaire distinct sera émis pour le transport du matériel par chaland de l'aire de rassemblement jusqu'au barrage ?

R : Si les méthodes de l'entrepreneur ne lui permettent pas de décharger au barrage, aucun prix additionnel n'est requis pour le retour au barrage. Le matériel peut également être éliminé au site d'immersion Royal Mile Drive.

5. Q : Section 35 20 23

L'article 1.13.4 indique qu'un levé avant dragage est joint à l'appendice B, l'article 1.13.5 indique que le levé après dragage doit être effectué par l'entrepreneur et l'article 1.13.7 indique que tous les levés doivent être effectués selon les normes du Service hydrographique du Canada.

Nous ne voyons pas de levé avant dragage à l'appendice B. Ce dernier contient le rapport de Geophysics GPR et non un levé avant dragage. Est-ce que ce levé est conforme aux normes du Service hydrographique du Canada ? Nous aimerions recevoir le levé avant dragage.

R : Le rapport de Geophysics GPR comprend le levé du lit de la rivière (résultats du levé avant dragage) sous forme de dessins de profilage et de contour dans l'appendice B (dessins). Le levé de GPR est conforme au levé de sonar (normes du Service hydrographique du Canada) réalisé en 2017 par KGS Group. Le levé de GPR et le levé de sonar sont intégrés aux dessins de dragage sous forme de profils, de coupes transversales et de contours. (Se référer aux dessins de dragage pour les élévations actuelles du lit de la rivière en guise d'élévations avant dragage.)

6. Q : Section 01 11 00, article 1.5.6 – Installation de bouées repères conformément aux dessins. Y a-t-il des bouées entre la station 2+900 et la station 4+600? Dans l'affirmative, combien y en a-t-il et quelle est la profondeur de l'eau dans ce secteur ?

R : Aucune bouée n'est requise entre les stations 2+900 et 4+600.

7. Q : Section 01 14 00
L'article 1.8.1 indique qu'il est possible d'obtenir les graphiques des variations du niveau d'eau quotidien, ainsi que l'historique des valeurs maximales et minimales des niveaux de l'eau sur demande à l'APC. Est-ce que l'APC fournira cette information dans une modification ?

R : Niveaux de l'eau – les mesures dans la rivière Kennisis (en aval du barrage du lac Kennisis) sont fournies dans le document Excel.

L'Agence Parcs Canada tient à préciser que rien ne garantit l'exactitude et la fiabilité des renseignements fournis sur ce site. De plus, l'Agence Parcs Canada, ses agents et ses fonctionnaires se dégagent de toute responsabilité, quelle qu'en soit la nature, et ne peuvent pas être tenus responsables d'éventuels dommages tels que, entre autres, réclamations, préjudices, dépenses ou autres frais, ou pertes de recettes ou de profits, ou encore dommages indirects, extraordinaires ou accidentels, attribuables à l'utilisation de ces renseignements ou en découlant.

Il revient à chacun de vérifier l'exactitude des données, des renseignements ou des résultats obtenus par le biais de ce site, et d'accepter que l'exactitude de ces renseignements ne puisse pas être garantie.

Les renseignements dans le fichier Excel sont transmis automatiquement par ligne terrestre à partir de stations hydrométriques exploitées par Parcs Canada le long de la voie navigable Trent–Severn.

Ces renseignements ne doivent pas être utilisés aux fins de prévision ou d'avertissement de crue.

Si vous avez besoin de renseignements concernant les crues, il est recommandé de communiquer directement avec votre organisme local de conservation ou le ministère des ressources naturelles et des forêts de l'Ontario. L'utilisation de ces informations signifiera que vous acceptez les conditions énoncées dans le présent avis.

8. Q : Nous demandons une prolongation d'une semaine pour étudier les renseignements attendus.

R : En raison des échéanciers du projet, nous n'accorderons pas de prolongation au présent appel d'offres.

9. Q : Est-ce que le projet peut être repoussé jusqu'à l'année prochaine ? L'échéancier actuel est impossible. La construction du quai de déchargement et la mobilisation prendront au moins deux (2) semaines, sans compter l'ingénierie et les permis requis.

R : Voir la réponse à la question 1.

10. Q : Est-il possible de rehausser le niveau d'eau pour réduire la zone à draguer ?

R : Les niveaux d'eau ne peuvent pas être modifiés.

11. Q : Notre intention est de construire un quai en bonne et due forme avec des palplanches en acier s'avancant d'environ 15 m dans la rivière au site loué. Ce quai serait laissé en place pour l'entrepreneur du barrage. Le coût initial serait plus élevé que celui d'une structure en pierres, mais le quai serait plus utile pour le dragage et la

reconstruction du barrage qu'une structure en pierres. Comment cela sera-t-il pris en compte dans l'évaluation de notre soumission ?

R : Les entrepreneurs doivent soumissionner selon les dispositions de l'étendue des travaux.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES